

AIPR-ENCADRANT

« TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX »

En application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

Objectifs généraux :

- ♦ A l'issue de cette formation, le stagiaire doit connaître les règles relatives au Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 concernant l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution ainsi que la responsabilité de tous les acteurs d'un chantier.

Durée du module : 2 jours, soit 13 heures+ 1h de test.

Public concerné :

- ♦ Lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

Accès des personnes en situation de handicap :

- Sur demande (contact de notre référent handicap).

Prérequis : Savoir parler, lire et écrire le français.

Posséder une expérience de l'encadrement de travaux sur chantier. Être âgé de 18 ans

Type d'action de formation :

- ♦ Action de formation Professionnelle Continue relevant de l'article L 6313-1 du code du travail – action de prévention / d'adaptation et développement des compétences / d'acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances.
- ♦ Formation en présentiel

Méthode pédagogique

Alternance d'apports théoriques et d'échanges.

Evaluations formatives collectives

Cours en vidéo- projection,

Manuel de formation,

Vidéos et supports divers.

Durée de validité 5 ans, puis recyclage d'une journée

PROGRAMME

- 1. Le décret anti-endommagement** et les arrêtés d'application en rapport
 - Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...
 - Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
 - Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).
 - Définitions – Glossaire

- 2. - La réglementation AIPR** (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

- 3. - Le guide technique :**
 - Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles
 - Les types de réseaux concernés (DT – DICT)
 - DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et préparation des travaux
 - DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
 - Les cas de dispense
 - Les pages sensibles du guide technique.
 - La compréhension des normes.

- 4. - L'exécution des travaux**
 - Le marquage-piquetage
 - Cas particulier des travaux urgents - « ATU »
 - L'Application du « guide technique »
 - La reconnaissance sur le terrain
 - En cas de dommage, d'arrêt de chantier...

- 5. - La structure et l'architecture des ouvrages.**
 - Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants.
 - Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.
 - Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.

- 6. La compréhension des questions du QCM traitant des DCE** (Dossier de Consultation des Entreprises).

- 7. Passage de l'examen par QCM niveau Encadrant en fin de session**